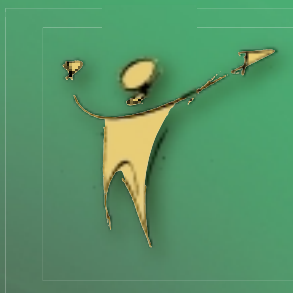


le Cemapphore

Bulletin d'information sur la mobilité



Au sommaire

LES SUJETS DU MOIS

- Liège : l'accès des personnes à mobilité réduite au transport en commun sur les lignes 17, 18 et 4
- Le point de vue d'un CeM. Mobilité - Sécurité, nous sommes tous concernés.
- La Semaine de la Mobilité. Appel à projets

DU CÔTÉ DU CENTRE DE DOCUMENTATION

BILLET D'HUMOUR

L'AGENDA – Les activités du mois

Le CeMaphore est un élément dynamique du réseau des Conseillers en Mobilité. Au fil des numéros, il vous propose des informations spécifiques et ponctuelles liées au réseau et à son contexte : l'actualité, les informations venant des CeM, les informations venant de la Région, les informations sur des résultats d'études (belges ou européennes), le Centre de Documentation (livres, articles, dossiers etc.), les manifestations (colloques, débats, séminaires etc.), les ressources (personnes et institutions de contact).

La parole à ...

Bernadette BABILONE,
Conseillère en Mobilité de la
commune d'Esneux

*CeM d'une petite commune (13.000
habitants) se sentant seule cherche
partenaires pour PCM et plus si affinités !*

J'aurais pu lancer cet appel il y a quelques mois ! Heureusement des réunions portant sur l'accroissement du charroi lourd provenant des carrières d'Ourthe-Ambève ont rapidement rassemblé 4 communes puis 6 et, de fil en aiguille, la commune d'Esneux s'est finalement associée à 9 communes voisines pour réaliser le « Plan intercommunal de mobilité Ourthe-Ambève-Condroz ». Nous sommes donc maintenant 10 CeM (1 par commune) représentant quelque 70.000 habitants. Pour négocier avec les sociétés de transport (TEC, SNCB) ou les pouvoirs publics, croyez-moi, on se sent plus fort.

Mon rôle :

- faire le lien entre les différents intervenants : le MET, l'auteur de projet, le TEC, la SNCB, les associations, les citoyens, les autres communes... et ma commune ;
- collecter, mettre en forme et répercuter l'information sous tous ses aspects ;
- organiser réunions et séances d'information ;
- participer aux réunions et relayer les propositions du MET aux élus locaux et réciproquement ;
- être, en permanence, attentive à tout ce qui peut être intéressant pour l'étude de mobilité, aller chercher l'information où elle se trouve (elle vient rarement toute seule) ;
- être curieuse, opiniâtre, et me dire que l'étude du Plan ce n'est que le début de l'aventure, la partie visible de l'iceberg !

Bernadette BABILONE
Tél : 04 380 94 10 10
E-mail : info@esneux.be



LIEGE – Accès des personnes à mobilité réduite au transport en commun sur les lignes 17, 18 et 4

Le TEC Liège-Verviers réalise un programme d'acquisition d'autobus permettant un accès aisé des **personnes à mobilité réduite**. Ces autobus sont équipés d'une rampe escamotable automatique qui se dépose sur le quai pour voyageurs. Cette **rampe** est située au droit de la porte médiane du véhicule.

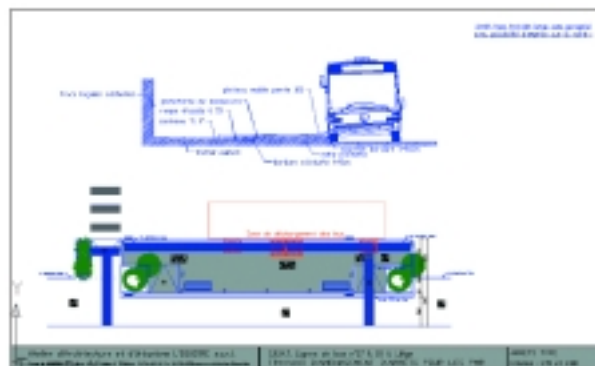
A l'arrivée à l'emplacement d'arrêt, à la demande du voyageur, le chauffeur commande à partir de son poste de conduite la mise en place de la rampe avant l'ouverture des portes. Dès que la rampe est immobilisée, le chauffeur commande "**l'agenouillement**" de l'autobus, c'est-à-dire l'affaissement des suspensions du véhicule du côté des portes, ce qui diminue notablement la pente de la rampe à franchir par la personne handicapée.

Suite aux demandes des personnes concernées via leurs associations, trois lignes importantes du TEC sont ainsi dédiées comme étant accessibles aux personnes à mobilité réduite : les lignes 17 (Monsin – Abattoir – Droixhe – Guillemins), 18 (Droixhe – St-Lambert) et 4 (ligne du centre en boucle dans les deux sens). Les autobus équipés de la plate-forme mobile comportent un sigle très visible à l'avant du véhicule à hauteur de l'inscription de la destination.

Outre l'équipement de son matériel roulant, le TEC Liège-Verviers a décidé, en accord notamment avec les autorités communales et régionales, de mettre à son programme d'investissements d'infrastructure **l'aménagement des arrêts d'autobus** des trois lignes précitées en vue de faciliter la manœuvre de la plate-forme mobile et en même temps de permettre aux personnes à mobilité réduite la circulation et l'accès aisés au quai pour voyageurs (voir plan-type). L'aménagement proposé comporte idéalement un **élargissement de trottoir** qui permet un accostage parfait de l'autobus au quai, soit à ± 20 cm de la bordure tout le long du véhicule. De ce fait, l'accès de tous les voyageurs s'en trouve facilité et la manœuvre de la plate-forme escamotable peut être réalisée dans de bonnes conditions.

De plus, en vue de diminuer au maximum la pente de la rampe escamotable, le **niveau du quai** est fixé à 16 cm par rapport à la chaussée. L'élargissement du trottoir permet donc également de disposer de rampes d'accès au quai facilement franchissables en chaise roulante. Cet élargissement permet idéalement de laisser intact le trottoir existant en termes de niveau et en termes de liberté de passage en faveur de tous les piétons.

Enfin, les quais pour voyageurs ainsi aménagés comportent des **revêtements spécifiques** permettant aux **personnes malvoyantes** de s'orienter par rapport au transport en commun et d'attendre l'autobus au bon endroit, au droit de la porte avant du véhicule.



Les travaux d'une première quinzaine d'arrêts ont été mis en adjudication en 2001 et le démarrage de leur exécution est attendu pour le premier semestre 2002. Tous les autres aménagements d'arrêts sont en cours d'études.

Ces projets ont été mis au point par la SRWT, Maître de l'Ouvrage en collaboration avec le TEC Liège-Verviers, le service PEDIBUS de la Région Wallonne, spécialisé en accessibilité de personnes handicapées, les services concernés de la Ville de Liège – Access +, Police, Voirie, Urbanisme -, le MET – Direction des Routes de Liège et la DGATLP – Direction de Liège 1.

ir Jacques DELIEGE,
chef de département adjoint, TEC – SRWT
avenue G. Bovesse, 96
5100 NAMUR
Tél. : 081/32.28.70
E-mail : jacques.deliege@tec-wl.be

Le point de vue d'un CeM. Mobilité - Sécurité, nous sommes tous concernés.

Pas assez de places de parking disponibles !

Que de fois n'avons nous pas entendu cette réflexion dans nos communes et villages ! Et pourtant, des **solutions existent**, permettez-moi de vous présenter une réflexion sur le sujet.

Les citoyens m'ayant interpellé sur ces manquements via un questionnaire sur la Mobilité-Sécurité j'ai examiné attentivement cette problématique pour constater, en définitive, que près des lieux incriminés, il existait des **emplacements de parkings** privés **inutilisés**. Il m'est alors venu à l'esprit la solution suivante : convenir avec des partenaires privés, via un contrat d'occupation, d'un accord afin de mettre à la disposition de la population ces parkings lors de la période d'inoccupation par le propriétaire. Par exemple : le week-end et la nuit pour un super-marché ou un emplacement industriel.

Bien sûr, certaines dispositions seront nécessaires :

- Conclusion d'une assurance spéciale contre les dégâts pouvant être occasionnés;

- Eclairage suffisant à installer pour induire un sentiment de sécurité;
- Augmentation des patrouilles de police afin de surveiller l'endroit.

Néanmoins, je reste persuadé que du point de vue "coût", nous resterons loin de celui engendré par la construction de nouveaux parkings. En ce qui concerne l'occupation de l'espace, urbain ou rural, cette solution présente également l'avantage de s'inscrire dans une **utilisation parcimonieuse du sol**.

Subsiste un problème de taille ; convaincre le politique de cette nouvelle vision des choses. En effet, celui-ci risque de se sentir frustré face à un tel projet, ne pouvant aux prochaines élections faire valoir à la population la construction d'un certain nombre de parkings !

Heureusement les mentalités changent, faisons confiance à l'avenir. Lors d'une récente émission télévisée, j'ai pu constater que des Sociétés privées se chargeaient, en France, de telles transactions. N'est-ce pas là, une preuve de plus de la viabilité et de l'intérêt du système ?



Guy BAUCANT
Conseiller en Mobilité de Remicourt
Rue de Bovenistier, 83
4350 REMICOURT
GSM : 0477/26.94.46
Tél : 019/54.55.00
Fax : 03/61.22.542
E-Mail : guy.baucant@skynet.be

La semaine de la Mobilité n'est pas un événement sans lendemain !

Pour la troisième année consécutive, la Région wallonne organise du 21 au 29 septembre 2002 "la Semaine de la Mobilité Durable".

Comme l'année passée, la Région collabore avec cinq associations spécialisées en mobilité douce : **Inter-Environnement Wallonie, Pro Vélo, Pédibus, Taxistop et la Ligue des Familles.**

La principale nouveauté ? Chercher une plus grande transversalité et permettre de plus travailler l'intermodalité en proposant des outils mieux adaptés aux acteurs de terrain : les villes et les communes, les écoles, les entreprises et les associations, les comités de quartier et toutes les collectivités en général.

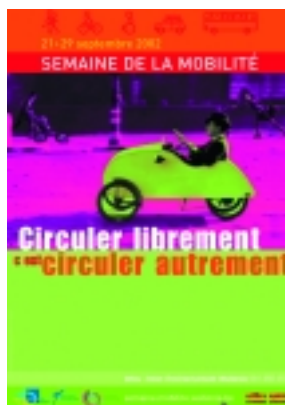
En bref, quels sont ces outils "clé sur porte" ?

- **Vive la rue** : rue partagée, convivialité retrouvée : projets de zone 30, zone résidentielle, Sens Unique Limité, rue cyclo-piétonne, zone piétonne ou rue réservée aux jeux;
- **Marcher pour l'air** : analyse et remédiation des cheminements piétons;
- **"Rascovels" - Le chemin des écoliers à vélo** : encourager les élèves à venir à l'école à vélo sous la conduite d'adultes, pour les habituer à prendre leur place dans la circulation et leur permettre, à terme, de s'y déplacer sans adulte;
- **Rouler malin !** : offrir la possibilité aux parents automobilistes (ou au personnel enseignant) de tester le covoiturage l'espace d'une semaine;
- **Une semaine à vélo** : amener les travailleurs à se déplacer à vélo pendant une semaine et promouvoir les vélos de service;
- **En Ville, sans ma voiture !** : le 22 septembre, réserver un "périmètre confort" à la circulation des piétons, vélos, transports en commun et véhicules moins polluants.

Les Projets libres sont là pour permettre à toute autre initiative qui favorise l'instauration d'une mobilité durable d'être mise en œuvre.

Une autre façon de participer - "Le Pari : et si on épargnait de l'air ?"

Toute personne ou groupe de personnes désireuse de participer au "PARI", doit d'abord établir un diagnostic précis de tous ses déplacements pendant une semaine d'activité normale : nombre de km parcourus et mode de transport utilisé, c'est le "schéma de mobilité". Sur base de cette analyse personnalisée, chacun estime le nombre de mètres cube qu'il croit pouvoir épargner pendant la Semaine de la Mobilité. Pour atteindre leurs objectifs, les parieurs peuvent choisir de se joindre à un projet clé sur porte ou à un projet libre. Après la Semaine de la Mobilité, les volumes d'air épargnés les plus spectaculaires seront rendus publics. Alors, **ouvrez grands vos poumons !**



Pour en savoir plus...
INTER-ENVIRONNEMENT WALLONIE
Coordinatrice régionale : Véronique Paternostre
Bd. du Nord, 6 - 5000 NAMUR
Tél. : 081/255.295
Fax : 081/226.309
E-mail : semmob.iew@swing.be
<http://semaine.mobilite.wallonie.be>



DU CÔTÉ DU CENTRE DE DOCUMENTATION

Conseils de lecture et de visite

L'espace réservé aux piétons et aux cyclistes dans la circulation : <http://vici.fgov.be/FR/ROUTE/pietons.htm>
Réalisé par le Ministère des Communications et de l'Infrastructure, ce site expose un ensemble de mesures créées pour stimuler la circulation piétonne et cycliste et pour en améliorer la sécurité. Zones 30, rues réservées au jeu, zones piétonnes, rues à sens unique limité, ... autant de mesures proposées et présentées (signalisation routière, conseils pratiques, législation) afin de faciliter et de rendre plus agréable notre vie quotidienne.

Améliorer les transports pour les personnes à mobilité réduite : guide de bonnes pratiques, CEMT, 1999
Cet ouvrage met en évidence les principes essentiels et les lignes directrices destinés à rendre tous les modes de transport et leurs infrastructures plus accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour ce faire, il est illustré par de nombreux cas techniques et des exemples de bonnes pratiques de divers pays.

Delphine Rossomme - Gestionnaire
Centre de documentation en mobilité

L'AGENDA Hors réseau

- **Du 15 au 18 avril 2002** à Amsterdam, salon "INTERTRAFFIC 2002", salon professionnel international du développement de la gestion et de l'entretien de l'infrastructure des transports et des communications.
Infos : ISTED
La Grande Arche - Paroi Sud
92055 La Defense - France
Tél. : 33 (0)1 40 81 24 87
Fax : 33 (0)1 40 81 23 31
E-mail : smalherbe@club-internet.fr
Site : <http://www.isted.com>
- **Le 25 avril (de 13h à 16h30), le 13 juin (de 9h30 à 13h) et le 24 octobre (de 13h à 16h30)** au CAMET (Namur) : formations PEDIBUS : **Comment améliorer la mobilité des piétons et des personnes à mobilité réduite ?**
Infos : PLAIN-PIED
rue du Grand Champ, 4
5380 Noville-les-Bois
Tél : 081 83 02 35
E-mail : pedibus@plain-pied.org
Site : <http://www.plain-pied.org>
- **Du 13 au 15 mai 2002** à Paris, session de formation de l'ENPC (Ponts Formation Edition) : **"Concevoir des aménagements cyclables dans le cadre de la loi SRU"**
Infos : ENPC
Tél. : 00 33 (0) 1 44 58 27 27
Fax : 00 33 (0) 1 44 58 28 34
Site : <http://pfe.enpc.fr>
Prix : 1215 euros HT

- **Du 15 au 17 mai 2002** à Gand, 6^e Conférence européenne sur la Gestion de la Mobilité, "Ecomm2002"

Infos : Langzaam Verkeer
J.P. Minckelersstraat, 43A
3000 Leuven
Tél. : 016 23 94 65
Fax : 016 29 02 10
E-mail : Ecomm@langzaamverkeer.be
Site : <http://www.epomm.org>

- **Du 7 au 12 juin 2002**, voyage d'étude : **"Le tour de France des métros légers"** (visites à Montpellier, Nantes, Paris, Rouen et Lyon). Voyage réservé aux membres de l'UITP

Du 12 au 14 juin 2002 à Nantes (France) : 6^e conférence internationale des métros légers (UITP) : "Métro légers : la voie du succès"

Infos : UITP - International Association of Public Transport
6, rue Sainte-Marie
1080 Bruxelles
Barbara Stähli, Events Organiser
Tél. : 02 663 66 54
E-mail : barbara.staehli@uitp.com
Site : <http://www.uitp.com>

- **Du 21 au 29 septembre 2002** : « Semaine de la Mobilité. Circuler librement, c'est circuler autrement. »

Infos : Inter-Environnement Wallonie
Tél. : 081 25 52 57
E-mail : semmob.iew@swing.be
Site : <http://www.semaine.mobilite.wallonie.be>



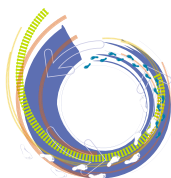
BILLET D'HUMOUR

VUE – Parking de dissuasion
ou dissuasion de parking

Votre commune ou votre institution organise un colloque, une rencontre, une activité en lien avec la mobilité, envoyez-nous les modalités pratiques et nous les glisserons dans cet agenda.

Si vous n'êtes pas CeM et que vous voulez recevoir régulièrement le CeMaphore ou, si vous voulez que le CeMaphore soit envoyé à une personne, veuillez transmettre les coordonnées à Isabelle Dullaert (gestionnaire du réseau), par fax ou par e-mail.

Isabelle Dullaert – Gestionnaire du Réseau des CeM
D311 - Direction des Etudes et de la Programmation
Boulevard du Nord, 8, B-5000 NAMUR
Tel : 081/77.31.26, Fax : 081/77.38.22
E-mail : reseau-cem@met.wallonie.be



**mobilité
en wallonie**
direction générale
des transports